

Rapport de la 33e réunion des points de contact du Codex des pays arabes et du CCNE -

Présidée par le coordinateur du CCNE

A distance

Mardi 4 mars 2025

Dans le cadre des préparatifs de la 55e session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA55), la 33e réunion des Points de contact Codex Pays Arabes/CCNE s'est tenue virtuellement le mardi 4 février 2025.

La réunion était présidée par le Coordonnateur du CCNE et a réuni des représentants des pays suivants :

1. Jordanie
2. Émirats arabes unis
3. Bahreïn
4. Tunisie
5. Algérie
6. Arabie Saoudite
7. Syrie
8. Oman
9. Koweït
10. Palestine
11. Qatar
12. Liban
13. Libye
14. Égypte
15. Maroc
16. Yémen
17. L'Iran

En plus des représentants de :

- AIDSMO
- GFoRSS

Ing. Ali Al Ghafri, coordinateur du CCNE et coordinateur de l'Initiative arabe du Codex, ont lancé la réunion par un discours de bienvenue aux participants, les remerciant d'avoir accepté l'invitation. Ils ont souligné que la réunion était consacrée à l'analyse des points à l'ordre du jour de la 55e réunion du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA55), prévue à Séoul, en République de Corée, du 24 au 28 mars 2025.

L'ordre du jour de la réunion a ensuite été examiné et ses points approuvés comme suit :

Points	Sujet
Point 1	Mots d'ouverture et adoption de l'ordre du jour: <ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur du CCNE • Coordinateur de l'Initiative arabe du Codex
Point 2	Examen et analyse des points de l'ordre du jour du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA55)

Point 2 : Examen et analyse des points de l'ordre du jour du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA55)

L'analyse des points à l'ordre du jour du CCFA55 a été préparée et présentée par les représentants des pays suivants : Tunisie, Oman et Qatar, en coopération avec des experts de l'Initiative arabe du Codex, comme suit :

<p><u>Présenté par Dr. Intisar Al-Gharibi (Oman)</u></p>	<p>3 (a) : Questions d'intérêt découlant de la FAO/OMS et de la 99e réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) - CX/FA 25/55/3</p>	<p>FAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de la FAO dans le domaine de l'emballage alimentaire • Les travaux de la FAO sur les nouveaux aliments et les nouveaux systèmes de production • La sécurité alimentaire dans la nutrition personnalisée : un focus sur les compléments alimentaires et les aliments fonctionnels • Aliments alternatifs d'origine animale : un examen complet des données probantes sur leurs avantages et leurs risques pour la nutrition, l'environnement, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire <p>OMS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appel à de nouveaux experts pour rejoindre le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)
---	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur les nouvelles approches méthodologiques (NAM) dans l'évaluation future des risques liés à la sécurité alimentaire • Alliance de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments • Fonds fiduciaire du Codex
	3 (b) : Avant-projet de normes relatives à l'identité et à la pureté des additifs alimentaires découlant de la 99e réunion du JECFA - CX/FA 25/55/4	CCFA55 est invité à examiner les actions recommandées (présentées dans l'annexe du présent document) qui pourraient être nécessaires suite aux évaluations de ces additifs alimentaires. JECFA souhaite rappeler au CCFA que ses ressources sont limitées et recommande que CCFA mette davantage l'accent sur la garantie de la disponibilité de nouvelles données avant qu'un additif alimentaire ne soit prioritaire pour une réévaluation par JECFA.
	4(a) : Approbation et/ou révision des limites maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes du Codex	Le contexte du point a été discuté et la recommandation proposée est la suivante : Recommandations du Groupe d'experts de l'Initiative arabe du Codex : Les délégations arabes du Codex pourraient apporter leur soutien à l'approbation des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans le projet de norme pour la Castilla lulo (naranjilla) afin d'éviter de nouveaux retards.
<u>Présenté par Ing. Narjes Mhajbi (Tunisie)</u>	4(b) : Alignement des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits : Rapport du groupe de travail électronique sur l'alignement	Le contexte du point a été discuté et les recommandations proposées sont : <ul style="list-style-type: none"> • La finalisation des questions non résolues devrait se concentrer sur l'affinement de la catégorisation additive et la résolution des incohérences d'alignement, • Révision et adaptation continues des notes du tableau 3 : Les notes du tableau 3 doivent faire l'objet de révisions et de mises à jour régulières pour refléter les futures révisions de la GSFA et l'évolution des recommandations du Codex.
	9 : Document de discussion sur les pratiques de travail et le plan d'engagement pour éviter les divergences entre la GSFA, les normes de produits et d'autres textes connexes du Codex	Le contexte du point a été discuté et la recommandation proposée est la suivante : Recommandations du Groupe d'experts de l'Initiative arabe du Codex : Mettre en œuvre un modèle hybride combinant les deux options pour une efficacité et une cohérence maximale : <ul style="list-style-type: none"> • Expertise équilibrée : combine les connaissances spécifiques aux produits des comités régionaux avec l'expertise technique du CCFA. • Réduit les retards : une collaboration précoce évite de longs allers-retours de révision.

		<ul style="list-style-type: none"> Assure la cohérence : l'examen final par CCFA maintient les normes alignées sur la GSFA. Flexible : fonctionne aussi bien pour les modifications simples que complexes
<p><u>Présenté par Dr. Amine Kassouf (GFoRSS)</u></p>	<p>5(a) : Norme générale pour les additifs alimentaires (GSFA) : Rapport du groupe de travail électronique sur la GSFA</p>	<p>Le contexte de cet article a été discuté comme suit : CCFA54 (2024) a convenu de créer un groupe de travail électronique chargé de fournir des recommandations au CCFA55 sur les sujets suivants :</p> <p>Réponses du CCFO28 sur la justification technologique de l'utilisation de l'extrait de paprika (SIN 160c (ii)) dans la FC 02.2.2 de la GSFA</p> <p>Révocation de la disposition adoptée pour les extraits de rocou à base de bixine (SIN 160b(i)) dans FC 01.2.1 ;</p> <p>La disposition adoptée pour l'aspartame (INS 951) dans FC 07.1 pour commentaires sur le niveau d'utilisation réel et l'application de la note alternative ;</p> <p>Le projet et les projets de dispositions proposés, respectivement, pour les couleurs des FC 01.0 à 08.0 et leurs sous-catégories Dispositions inscrites à l'étape 2 de la GSFA contenues dans l'annexe 5 du CRD02 (également présentées dans le REP24/FA (annexe IX).</p>
	<p>5(b) : GSFA : Propositions de nouvelles dispositions et/ou de révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires</p>	<p>Le contexte de cet article a été discuté comme suit : CCFA est invité à examiner les propositions des pays membres et des observateurs concernant de nouvelles dispositions et/ou la révision des dispositions relatives aux additifs alimentaires.</p> <p>Réponses à la CL 2024/58-FA, soumises par la Chine, l'Afrique du Sud, le Conseil international des additifs alimentaires (IFAC) et l'International Special Dietary Food Industries (ISDI)</p>
	<p>6 : Projet de révision proposé des noms de classe et du système international de numérotation des additifs alimentaires (CXG36-1989)</p>	<p>Le contexte de ce point a été discuté et le groupe de travail électronique a proposé la recommandation suivante : L'EWG recommande le CCFA55 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> Examiner les ajouts et les suppressions aux noms de classe et au système international de numérotation des additifs alimentaires (CXG 36-1989) tels que présentés dans l'annexe, y compris l'ajout d'une clarification pour INS 183. Mettre à jour le document/tableau d'information sur l'INS pour les numéros supprimés et réutilisés avec la suppression de l'INS 231 et de l'INS 232. Découvrez pourquoi l'ortho-phénylpénol est répertorié comme 2-phénylpénol dans la liste des arômes de la Liste des spécifications du Codex pour les additifs alimentaires (CXA 6-2023) et décidez si cette entrée doit être supprimée.

		<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter à nouveau le point sur la suppression de l'azodicarbonamide (SIN 927a) dans le mandat du groupe de travail électronique sur l'SIN dans quelques années, par exemple en 2030, pour déterminer s'il doit encore rester inclus dans l'SIN en raison d'une ou plusieurs autorisations nationales.
<p><u>Présenté par Ing. Amira Shams El-Din (Qatar)</u></p>	<p>7 : Propositions d'ajouts et de modifications à la liste prioritaire des substances proposées pour évaluation par le JECFA (réponses à la CL 2024/59-FA)</p>	<p>Données toxicologiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Études métaboliques et pharmacocinétiques. - Études de toxicité à court terme, de toxicité/cancérogénicité à long terme, de toxicité pour la reproduction et de toxicité pour le développement chez les animaux et études de génotoxicité. - Études épidémiologiques et/ou cliniques et considérations particulières. <p>Données technologiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécifications relatives à l'identité et à la pureté des substances répertoriées. - Considérations technologiques et nutritionnelles relatives à la fabrication et à l'utilisation de la substance répertoriée. <p>Données d'évaluation de l'exposition alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveaux de la substance répertoriée utilisés dans les aliments ou susceptibles d'être utilisés dans les aliments en fonction de la fonction technologique et de la gamme d'aliments dans lesquels ils sont utilisés. - Estimation des expositions alimentaires à partir des données de consommation alimentaire pour les aliments dans lesquels la substance peut être utilisée.
	<p>8 : Norme pour la levure de boulanger (Étape 4)</p>	<p>Recommandations du Groupe d'experts de l'Initiative arabe du Codex : Étant donné le rôle important que joue la levure dans les systèmes alimentaires de la région, les délégations arabes du Codex pourraient apporter leur soutien à l'avancement de la norme Codex pour la levure de boulangerie.</p>

Enfin, les recommandations suivantes ont été adoptées :

1. Inclusion de tous les documents et présentations présentés lors de la réunion dans la plateforme interactive de l'Initiative arabe du Codex (www.Arabcodex.com) et sur le site Web GForSS :<https://gforss.org/networks/arabcodex/>
2. Remerciant les représentants de la Tunisie, d'Oman et du Qatar, ainsi que les experts de l'Initiative arabe du Codex pour avoir préparé et présenté l'examen et l'analyse des points de l'ordre du jour du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA55).